



ACADÉMIE DE BORDEAUX

Liberté
Égalité
Fraternité

**Le Recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine
Recteur de l'académie de Bordeaux
Chancelier des universités**

Vu le décret n° 2015-885 du 20 juillet 2015 relatif aux conditions de nomination des personnels enseignants du second degré et des conseillers principaux d'éducation aux fonctions de formateur académique ;

Vu l'arrêté ministériel du 20 juillet 2015 autorisant l'ouverture et l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique ;

ARRETE

Pôle de l'Organisation
scolaire et à l'aide au
pilotage

Direction des
Examens et concours

Bureau des concours
DEC4

ARTICLE 1^{er} :

Une session d'examen en vue de l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique destiné aux enseignants du second degré et aux conseillers principaux d'éducation est ouverte dans l'académie de Bordeaux pour la session 2027.

ARTICLE 2 :

Les épreuves d'admissibilité se dérouleront en mai 2027.

Le registre d'inscription est ouvert du 05 novembre au 13 décembre 2026 inclus.

Les épreuves d'admission se dérouleront aux dates ci-dessous :

- Pratique professionnelle : du 01 février au 09 avril 2027 inclus
- Soutenance du mémoire professionnel : mai 2027

ARTICLE 3 :

Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, le 15 octobre 2026


Pour le Recteur et par délégation
Le Secrétaire Général
Pour le Secrétaire Général
La Directrice des Examens et concours
Pour la Directrice des Examens et concours
La Directrice
EMILIE BIANCHI